

# Restauration scolaire

## Nouveaux tarifs à partir de la rentrée 2026



### La restauration scolaire : qui s'en occupe ?

👉 C'est le Département d'Ille-et-Vilaine qui gère la restauration dans les collèges publics.

### Pourquoi un nouveau tarif ?

👉 Pour que tous les élèves puissent manger au collège, avec un repas équilibré et de qualité, quel que soit le revenu de leur famille.



### Combien va coûter le repas de mon enfant ?

À partir de septembre 2026, un tarif solidaire sera appliqué dans tous les collèges publics.

Le prix du repas dépendra de vos ressources.

Il sera calculé à partir de votre :

- quotient familial CAF/MSA, ou
- revenu fiscal de référence (pour les non allocataires).

👉 Concrètement, le prix du repas sera compris entre 0,80€ et 5,90€.



### Qui est concerné ?

✓ Tous les élèves scolarisés dans les collèges publics d'Ille-et-Vilaine

Une question ? Consultez notre foire aux questions :

[www.ille-et-vilaine.fr/tarification](http://www.ille-et-vilaine.fr/tarification)



# Prix par repas

Tranche	Quotient familial	Tarif
1	[0-300]	0,80 €
2	[301-400]	1,10 €
3	[401-500]	1,45 €
4	[501-600]	1,90 €
5	[600-750]	2,40 €
6	[751-900]	3,00 €
7	[901-1100]	3,50 €
8	[1101-1350]	4,10 €
9	[1351-1600]	4,60 €
10	[1601-2000]	5,10 €
11	[2001-2500]	5,65 €
12	plus de 2500	5,90 €

*Le coût réel d'un repas est d'environ 8,75 €. La différence entre ce coût réel et le prix que vous payerez sera pris en charge par le Département.*

Rendez-vous à partir du 1<sup>er</sup> juin 2026 sur :

[www.ille-et-vilaine.fr/tarifcation](http://www.ille-et-vilaine.fr/tarifcation)

Pour inscrire votre enfant.

